

**UNE OFFRE D'ÉPARGNE
RESPONSABLE
POUR DYNAMISER
VOTRE CONTRAT
D'ASSURANCE VIE**

**Porphyre Vert
Janvier 2023**

Support en unités de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, d'une durée de 8 ans maximum, à compter du 18 janvier 2023.

Titre de créance vert émis par CACIB Financial Solutions et garanti par CACIB présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

Offre à durée limitée. Commercialisation du 1^{er} septembre au 31 décembre 2022, pouvant être clôturée sans préavis.

Code ISIN : FR9348FS8800

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL



UNE MARQUE  Groupama

Porphyre Vert Janvier 2023

→ Le réchauffement climatique est une réalité à laquelle chaque citoyen est confronté. Une démarche proactive pour réduire les émissions de gaz à effet de serre est absolument nécessaire. Le nouveau support Porphyre Vert Janvier 2023, titre de créance vert, 100% responsable, s'inscrit dans cette démarche et permet aux épargnants de s'engager en faveur de la transition énergétique.

Ce support est proposé au sein des contrats d'assurance vie multisupports Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie et Gan Patrimoine Evolution, et du contrat de capitalisation Gan Patrimoine Capitalisation.

▶ Qu'est-ce qu'un titre de créance vert ?

- Il s'agit d'une obligation **destinée à financer ou refinancer exclusivement des projets verts avec un impact environnemental positif.**
- **Il est émis par une institution.** Dans le cadre de Porphyre Vert Janvier 2023, il s'agit de CACIB Financial Solutions (l'Emetteur). Les projets sont sélectionnés **sur la base de critères d'éligibilité et d'une méthodologie définis par cet Emetteur.**
- **Il respecte des lignes directrices préconisant la transparence et la publication d'informations⁽¹⁾ sur :**
 - l'utilisation et la gestion des fonds ;
 - le processus de sélection et d'évaluation des projets ;
 - le reporting et la transparence.

▶ Engagements et principes de Porphyre Vert Janvier 2023

Porphyre Vert Janvier 2023 respecte le Green Bond Framework du Groupe Crédit Agricole⁽²⁾ et finance ou refinance exclusivement des projets verts avec un impact environnemental positif, contribuant à la lutte contre le changement climatique et à la transition vers une économie décarbonée.



Focus sur un projet vert éligible



Le projet photovoltaïque de Luzentia est situé à Jumilla, Murcie, dans le sud-est de l'Espagne. L'usine est devenue opérationnelle en 2007, date à laquelle elle était l'un des plus grands actifs solaires photovoltaïques au monde. Elle produit 41 600MWh d'énergie solaire par an et est composée de 120 000 panneaux solaires répartis sur 100 hectares. La réduction des émissions de gaz à effet de serre est d'environ 42 000 tonnes par an.

Pour plus d'informations, visiter : <https://www.power-technology.com/marketdata/luzentia-solar-pv-park-spain/>

(1) Lignes directrices élaborées par l'International Capital Markets Association « Green Bond Principles » <https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/green-bond-principles-gbp/>.

(2) Le Green Bond Framework du Groupe Crédit Agricole est disponible sur <https://www.credit-agricole.com/finance/finance/dette>.

(3) Vigeo Eiris, l'un des acteurs leaders mondiaux de l'évaluation de la performance ESG (Environnementale, Sociale et de Gouvernance) des Emetteurs, a publié en octobre 2019 une seconde opinion confirmant l'alignement du Green Bond Framework du Groupe avec les Green Bond Principles. Cette seconde opinion est disponible sur : <https://www.credit-agricole.com/finance/finance/dette>.

(4) Les Objectifs du Développement Durable (ODD) ont été établis par les Nations Unies afin de donner la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils répondent aux défis mondiaux, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice. Voir : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>.

► Une dimension environnementale

PROCESSUS DE SÉLECTION DES PROJETS VERTS

Crédit Agricole CIB Financial Solutions en tant qu'Emetteur et Crédit Agricole CIB en tant que Garant de la formule alloueront un montant équivalent au produit net des titres au Portefeuille Vert de Crédit Agricole CIB. Les Actifs du Portefeuille Vert sont sélectionnés selon le processus suivant :

- 1 - Les différentes lignes métiers de Crédit Agricole CIB présélectionnent les projets potentiellement éligibles conformément au Green Bond Framework (GBF) du Groupe Crédit Agricole ;
- 2 - Ces projets sont ensuite soumis au Comité Green Bond (comité composé de responsables de différentes entités du Groupe Crédit Agricole), qui vérifie qu'ils respectent les critères d'éligibilité définis dans le GBF du Groupe Crédit Agricole et valide leur statut de Projets Verts pouvant être financés par des Actifs du Portefeuille Vert de Crédit Agricole CIB ;
- 3 - Sous la supervision du Groupe Projet Vert (comme défini dans le GBF), les Actifs du Portefeuille Vert éligibles sont identifiés dans le système d'information interne de Crédit Agricole CIB ;
- 4 - Le Comité Green Bond est également en charge de l'application des exclusions sectorielles concernant le financement des activités nucléaires, des armes et de toute activité en lien avec les énergies fossiles.



COMPOSITION DU PORTEFEUILLE VERT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ⁽¹⁾



Crédit Agricole CIB finance le développement, la construction et la maintenance de projets d'énergies renouvelables (éolienne, solaire, géothermie, biomasse et valorisation des déchets).



Crédit Agricole CIB finance des bâtiments à haute efficacité énergétique (appartenant aux 15% les plus efficaces localement) ou disposant d'une certification environnementale (LEED⁽²⁾ > Gold, BREEAM⁽³⁾ > Very Good ou équivalent).



Crédit Agricole CIB finance le développement, l'exploitation et la maintenance des matériels de transports en commun et des infrastructures, ainsi que la construction et l'acquisition de véhicules propres (électriques, hybrides, ...).



Crédit Agricole CIB finance le matériel, le développement, la fabrication et la maintenance de projets de gestion de l'eau et des déchets, visant à la préservation des ressources et de l'environnement.



Crédit Agricole CIB finance des projets qui promeuvent l'efficacité énergétique tels que les smart grids et les réseaux de chauffage urbains, et soutient l'optimisation de la consommation énergétique des flottes d'équipements électriques de ses clients.

L'allocation des fonds fait l'objet d'un rapport annuel qui fournit une mise à jour de la composition sectorielle et géographique du Portefeuille Vert de Crédit Agricole CIB. Ce rapport annuel est intégré au rapport du Groupe Crédit Agricole S.A. couvrant l'ensemble des émissions disponibles réalisées selon le GBF de Crédit Agricole et est disponible sur <https://www.credit-agricole.com/finance/finance/dette>.

(1) Crédit Agricole CIB, au 30 juin 2021.

(2) Leadership in Energy and Environmental Design (LEED).

(3) Building Research Establishment Environmental Assessment Method (BREEAM).

► En résumé

Porphyre Vert Janvier 2023 permet de bénéficier d'un gain conditionnel de 6,50% brut⁽¹⁾⁽²⁾ pour chaque année écoulée si l'indice MSCI France Select ESG 30 Decrement 5% (MXFRSE5N, l'« Indice ») est stable ou en hausse en année 1 à 7, ou jusqu'à une baisse⁽³⁾ de l'Indice de 20% en année 8⁽⁴⁾, par rapport à son niveau initial. À défaut, l'investisseur bénéficie d'un remboursement à hauteur de 100% brut⁽¹⁾⁽²⁾ si la baisse⁽³⁾ de l'Indice n'excède pas 40% par rapport à son niveau initial, à l'échéance finale des 8 ans⁽⁴⁾.

Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital, en cas de baisse⁽³⁾ de l'Indice de plus de 40% par rapport à son niveau initial à l'échéance finale des 8 ans⁽⁴⁾. La valeur de ce support dépend notamment de l'évolution de l'indice MSCI France Select ESG 30 Decrement 5%, Indice composé des 30 valeurs françaises cotées en bourse sélectionnées en fonction de leurs notations ESG (Environnement, Social et Gouvernance).

Ce support est un instrument de diversification ne pouvant constituer l'intégralité du portefeuille d'investissement. Il sert à financer ou à refinancer des prêts éligibles à des projets verts à l'impact environnemental positif et durable.

+ AVANTAGES

- **Un gain de 6,50% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée :**
 - si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation annuelle⁽⁵⁾ de l'année 1 à 7 ;
 - si l'Indice n'est pas en baisse⁽³⁾ de plus de 20% par rapport à son niveau initial à la date d'observation finale⁽⁵⁾ en année 8.
- **Effet mémoire :** si les conditions de versement du gain de 6,50% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée sont déclenchées, le gain de l'année en cours ainsi que ceux des années précédentes seront versés.
- **Une échéance anticipée automatique** si le niveau de l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation annuelle⁽⁵⁾ de l'année 1 à 7.
- **Un remboursement du capital à l'échéance dès lors qu'à la date d'observation finale⁽⁵⁾, l'indice MSCI France Select ESG 30 Decrement 5% n'est pas en baisse⁽³⁾ de plus de 40% par rapport à son niveau initial.**

- INCONVÉNIENTS

- **Un gain plafonné à 6,50% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée,** même si la performance de l'Indice est supérieure.
- **Le rendement de Porphyre Vert Janvier 2023 à l'échéance finale est très sensible à une faible variation de l'Indice autour des seuils de -40% et de -20%.**
- **L'Indice est calculé dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5% par an.**

Le montant des dividendes réinvestis dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5% par an. Lorsque le montant des dividendes réinvestis est inférieur au montant prélevé de 5%, la performance de l'Indice se trouve pénalisée par rapport à celle d'un indice qui est calculé dividendes non réinvestis.
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement** qui peut varier de 1 à 8 ans.
- **Les gains éventuellement enregistrés ne sont pas capitalisés.**
- **Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital :**
 - en cas de sortie⁽⁶⁾ (rachat, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale ;
 - à l'échéance finale⁽⁴⁾, si à la date d'observation finale⁽⁵⁾, l'Indice est en baisse⁽³⁾ de plus de 40% par rapport à son niveau initial ;
 - ou, en cas de faillite, de défaut de paiement de l'Emetteur et/ou du Garant de la formule ou de mise en résolution de ce dernier.

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux et sauf faillite, défaut de paiement de l'Emetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale (18 janvier 2023) jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2022.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial, observé à la date d'observation initiale (18 janvier 2023), et son niveau à la date d'observation finale (10 janvier 2031), exprimée en pourcentage de son niveau initial.

(4) La date d'échéance finale est le 10 février 2031.

(5) Les dates d'observation annuelle sont : 11 janvier 2024 (année 1), 10 janvier 2025 (année 2), 12 janvier 2026 (année 3), 11 janvier 2027 (année 4), 11 janvier 2028 (année 5), 11 janvier 2029 (année 6), 11 janvier 2030 (année 7) et la date d'observation finale est le 10 janvier 2031 (année 8).

(6) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans, une pénalité de 3,50% du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance.

L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 10 février 2031, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de risques » présentée dans le Prospectus de Base (le Prospectus de Base est accessible à l'adresse <https://www.documentation.ca-cib.com/IssuanceProgram>) dans les Conditions Définitives d'Émission⁽¹⁾. Ces risques sont notamment :

Risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie ou à l'échéance : L'investisseur doit être conscient qu'il est exposé à ce risque en cours de vie et à l'échéance :

- lors de toute sortie anticipée⁽²⁾ (rachat, arbitrage ou décès) qui se fera aux conditions de marché ;
- à l'échéance finale⁽³⁾, si l'Indice, à la date d'observation finale⁽⁴⁾, est en baisse⁽⁵⁾ de plus de 40% par rapport à son niveau initial.

Risque de contrepartie : L'investisseur supporte le risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou de mise en résolution de ce dernier qui peut entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.

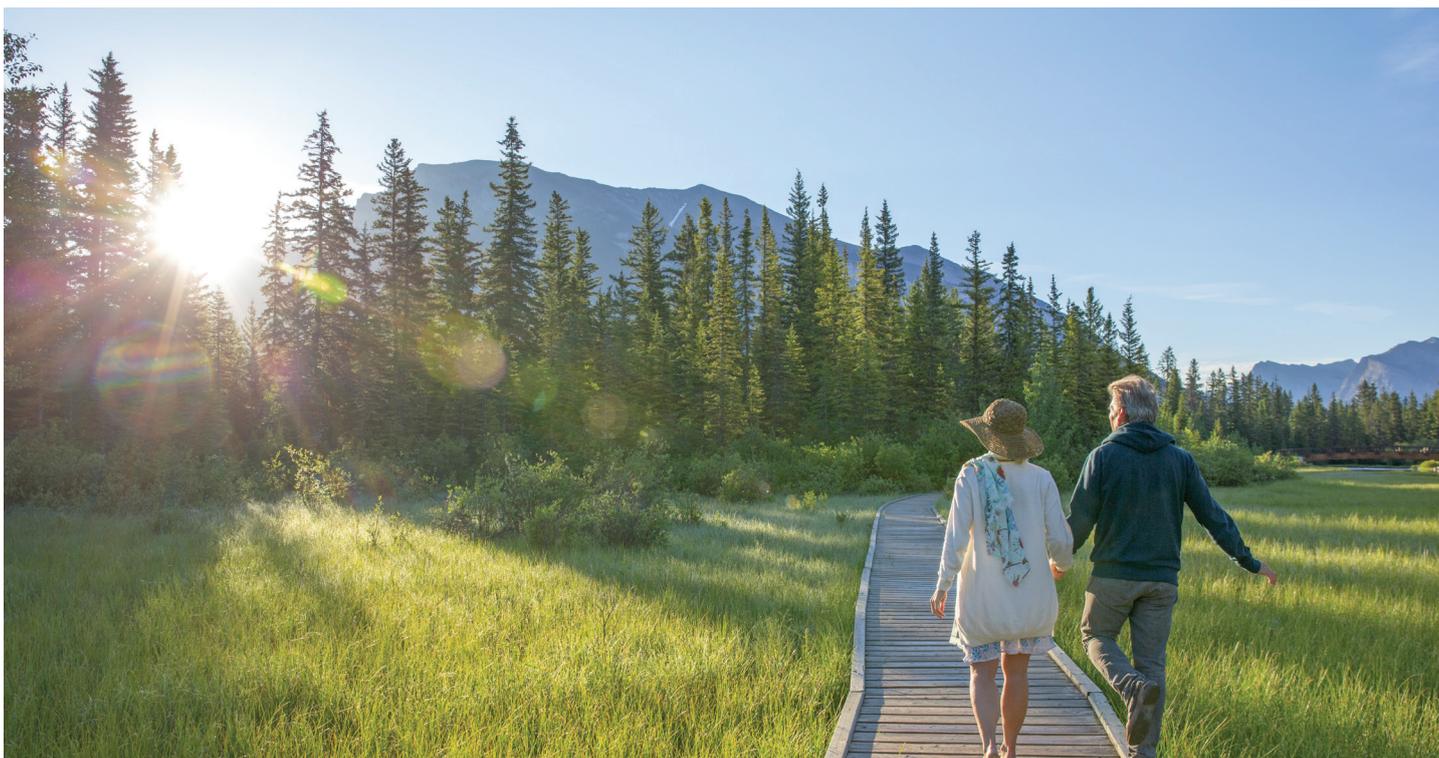
Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la Garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû dans le cadre des Titres émis par l'Émetteur.

Risque de marché : Le support peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du support, voire le rendre totalement illiquide, ce qui peut entraîner sa vente impossible et engendrer la perte partielle ou totale du montant investi.

Risque de réinvestissement : L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement.

De plus, en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé, l'investisseur peut ne pas être en mesure de réinvestir les produits du remboursement à un rendement aussi élevé que celui des titres remboursés. Un tel réinvestissement ne pourrait être alors fait qu'à un rendement significativement plus faible ou au prix d'un plus grand risque d'investissement.



(1) Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique « Avertissement Final » de ce document, paragraphe « Disponibilité de la documentation du support ».

(2) **L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans, une pénalité de 3,50% du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance.**

(3) La date d'échéance finale est le 10 février 2031.

(4) Les dates d'observation annuelle sont : 11 janvier 2024 (année 1), 10 janvier 2025 (année 2), 12 janvier 2026 (année 3), 11 janvier 2027 (année 4), 11 janvier 2028 (année 5), 11 janvier 2029 (année 6), 11 janvier 2030 (année 7) et la date d'observation finale est le 10 janvier 2031 (année 8).

(5) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial, observé à la date d'observation initiale (18 janvier 2023), et son niveau à la date d'observation finale (10 janvier 2031), exprimée en pourcentage de son niveau initial.

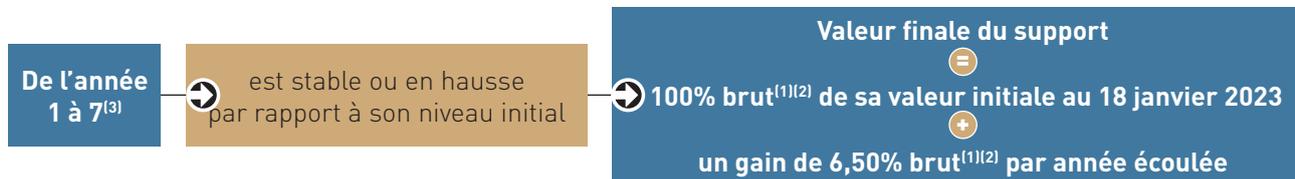
L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 10 février 2031, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

► Principales caractéristiques

Le niveau initial de l'indice MSCI France Select ESG 30 Decrement 5% est observé à la date d'observation initiale (18 janvier 2023).

UN GAIN CONDITIONNEL DE 6,50% BRUT⁽¹⁾⁽²⁾ PAR ANNÉE ÉCOULÉE (EFFET MÉMOIRE) EN CAS D'ÉCHÉANCE ANTICIPÉE

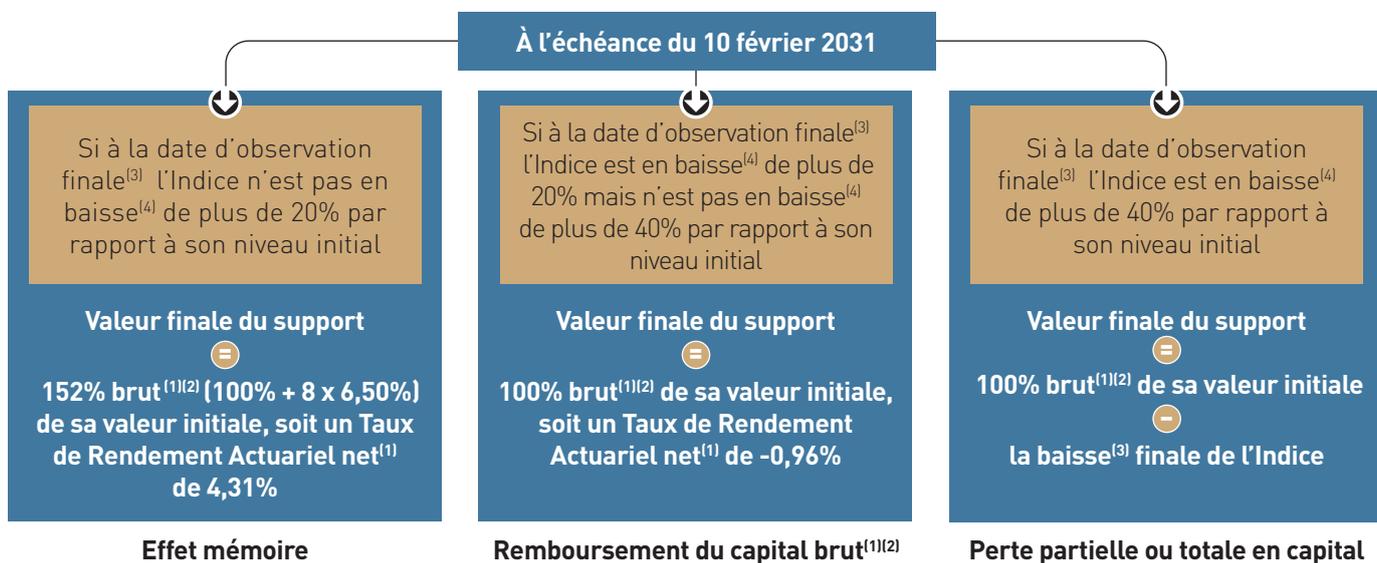
Porphyre Vert Janvier 2023 prend fin par anticipation si l'indice MSCI France Select ESG 30 Decrement 5% :



Le Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ (après déduction des frais de gestion selon votre contrat), en cas d'échéance anticipée, est de : 5,05% la 1^{ère} année ; 5,06% la 2^{ème} année ; 4,96% la 3^{ème} année ; 4,83% la 4^{ème} année ; 4,69% la 5^{ème} année ; 4,56% la 6^{ème} année et 4,43% la 7^{ème} année.

QUEL POTENTIEL DE PERFORMANCE À L'ÉCHÉANCE FINALE ?

Dans le cas où Porphyre Vert Janvier 2023 atteint l'échéance des 8 ans, trois situations sont alors possibles.



(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux et sauf faillite, défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale (18 janvier 2023), jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2022.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) Les dates d'observation annuelle sont : 11 janvier 2024 (année 1), 10 janvier 2025 (année 2), 12 janvier 2026 (année 3), 11 janvier 2027 (année 4), 11 janvier 2028 (année 5), 11 janvier 2029 (année 6), 11 janvier 2030 (année 7) et la date d'observation finale est le 10 janvier 2031 (année 8).

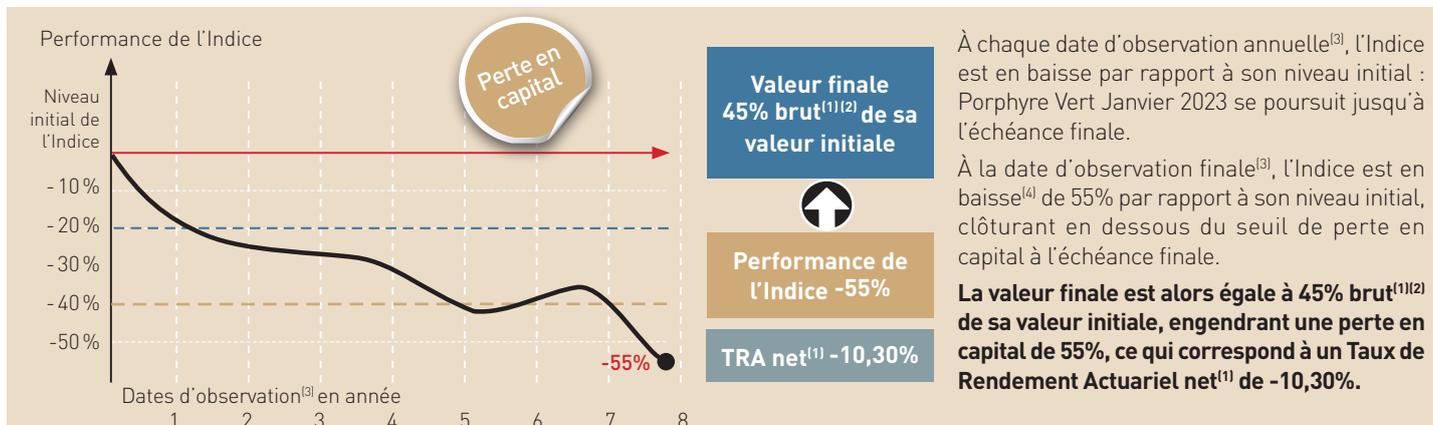
(4) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial, observé à la date d'observation initiale (18 janvier 2023) et son niveau à la date d'observation finale (10 janvier 2031), exprimée en pourcentage de son niveau initial.

► Scénarios de marché - Exemples

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

Légende : → Seuil d'activation de l'échéance anticipée avec gain
 — Performance de l'indice MSCI France Select ESG 30 Decrement 5%
 - - - Seuil d'enregistrement des gains à l'échéance finale
 - - - Seuil de protection du capital à l'échéance finale

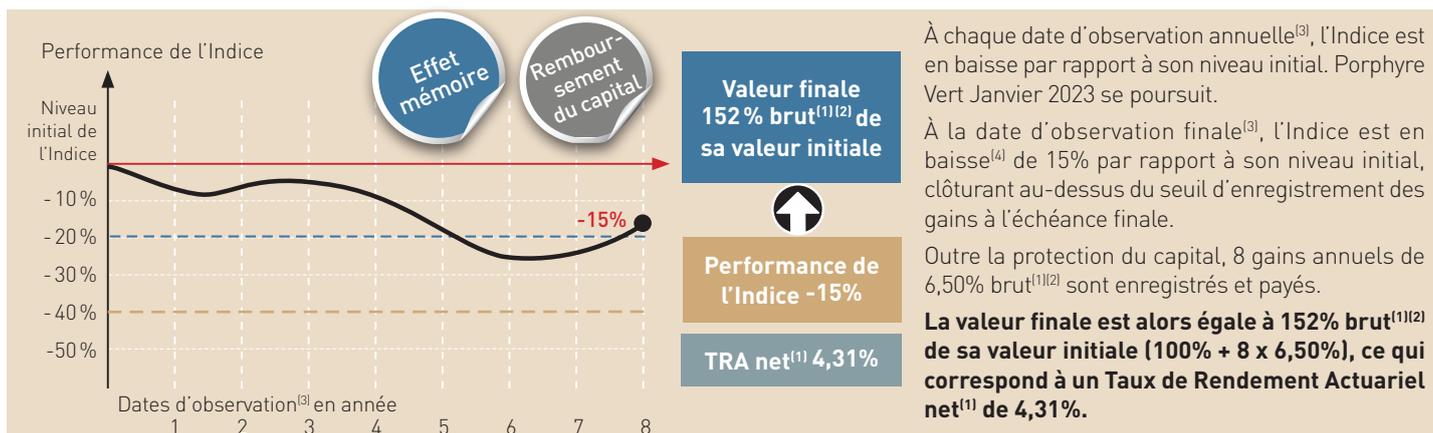
► SCÉNARIO DÉFAVORABLE : UNE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE FINALE



Pour un investissement direct dans l'Indice, le Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ serait de -10,30%.

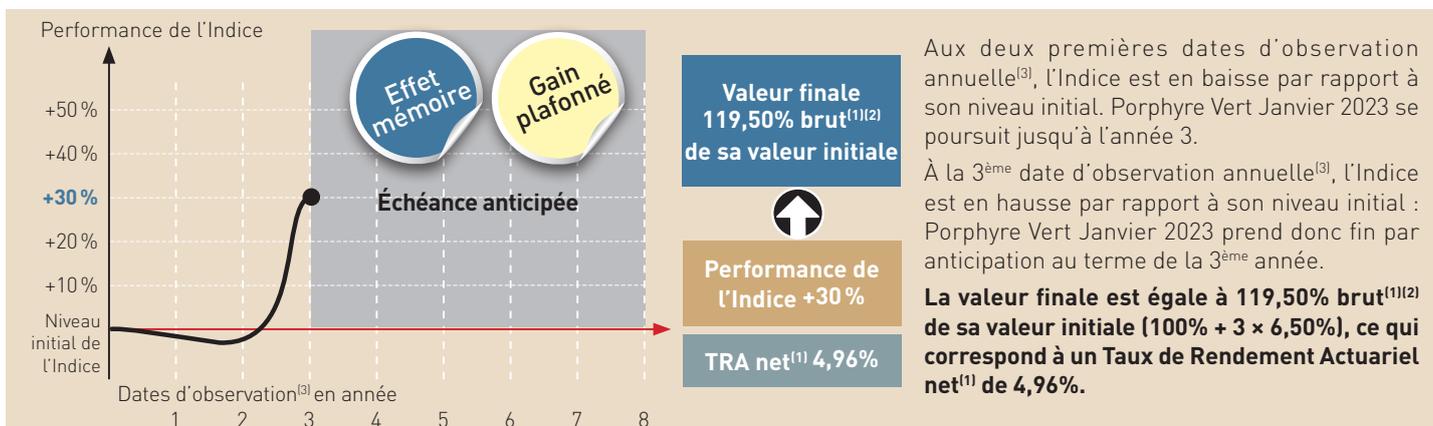
Dans le cas le plus défavorable où l'Indice serait inférieur à son niveau initial à toutes les dates d'observation annuelle⁽³⁾ et serait en baisse de 100% à la date d'observation finale⁽³⁾, le montant initialement investi serait intégralement perdu.

► SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : GAIN EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE FINALE



Pour un investissement direct dans l'Indice, le Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ serait de -2,93%.

► SCÉNARIO FAVORABLE : GAIN EN CAPITAL EN CAS D'ÉCHÉANCE ANTICIPÉE



Pour un investissement direct dans l'Indice, le Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ serait supérieur à celui de Porphyre Vert Janvier 2023 (en raison du plafonnement du gain) et égal à 7,88%.

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux et sauf faillite, défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale 18 janvier 2023, jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2022.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) Les dates d'observation annuelle sont : 11 janvier 2024 (année 1), 10 janvier 2025 (année 2), 12 janvier 2026 (année 3), 11 janvier 2027 (année 4), 11 janvier 2028 (année 5), 11 janvier 2029 (année 6), 11 janvier 2030 (année 7) et la date d'observation finale est le 10 janvier 2031 (année 8).

(4) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial, observé à la date d'observation initiale (18 janvier 2023) et son niveau à la date d'observation finale (10 janvier 2031), exprimée en pourcentage de son niveau initial.

► Présentation de l'Indice

L'indice MSCI France Select ESG 30 Decrement 5% est un Indice de marché actions créé par MSCI, lancé le 27 avril 2020, dont la cotation est calculée, tenue à jour et publiée quotidiennement par MSCI. Il permet de suivre l'évolution de 30 titres français sélectionnés selon leur notation ESG (Environnement, Social et Gouvernance).

DESCRIPTION

- Univers de départ

Les actions composant l'Indice MSCI France Select ESG 30 Decrement 5% sont sélectionnées parmi l'ensemble des capitalisations boursières françaises.

- Sélection des composants de l'Indice

à partir de cet univers de départ, les entreprises sont sélectionnées par l'équipe de recherche de MSCI avec une attention particulière :

- Exclusion de titres : toutes les entreprises qui ne respectent pas le Pacte Mondial de l'ONU ou qui sont impliquées dans de sévères controverses environnementales, sociales ou de gouvernance sont exclues de l'Indice.
- Puis, sont exclues les entreprises impliquées à un certain niveau dans des activités controversées (telles que la vente d'armes controversées, la génération d'énergie nucléaire, l'exploitation de charbon, les jeux d'argent, le tabac, etc.).
- Par la suite, MSCI analyse et note les entreprises sur la base de 37 critères d'analyse prenant en compte notamment l'impact environnemental des activités des entreprises, la qualité de leurs relations sociales et la qualité de leur gouvernance. Les entreprises retenues dans l'Indice sont leaders en matière d'ESG et ont une notation supérieure ou égale à « A ».

- Enfin, les 30 plus grandes capitalisations boursières sont sélectionnées.

- Méthode de calcul

Les 30 actions qui composent l'Indice sont pondérées proportionnellement à leur capitalisation boursière avec un poids maximum de 5%. La composition est revue trimestriellement. Une valorisation quotidienne de l'Indice est calculée et publiée par MSCI. La valorisation de l'Indice est consultable sur le site https://app2.msci.com/eqb/france_esg_30_div/indexperf/dailyperf.html.

- Dividende Forfaitaire

Les dividendes nets des valeurs qui composent l'Indice sont réinvestis dans l'Indice et un montant prédéterminé de 5% par an est retranché du niveau de l'Indice. Le montant des dividendes réinvestis dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5% par an. Lorsque le montant des dividendes réinvestis est inférieur au montant prélevé de 5% la performance de l'Indice se trouve pénalisée par rapport à celle d'un indice qui est calculé dividendes non réinvestis.

ÉVOLUTION ET PERFORMANCE HISTORIQUE DE L'INDICE MSCI FRANCE SELECT ESG 30 DECREMENT 5%⁽¹⁾

Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

L'indice MSCI France Select ESG 30 Decrement 5% a été lancé le **27 avril 2020**. Toutes les données précédant le **27 avril 2020** sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé.

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

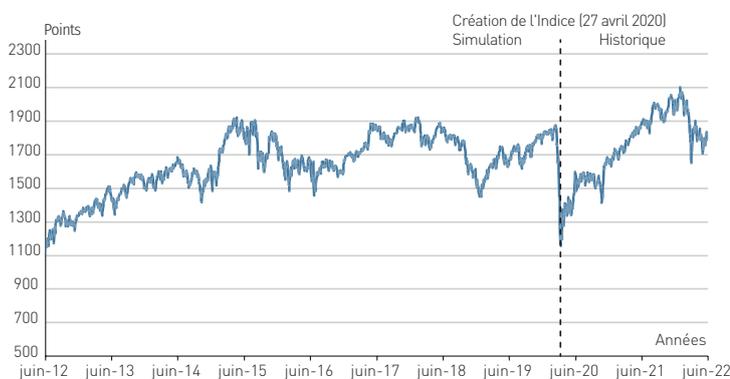
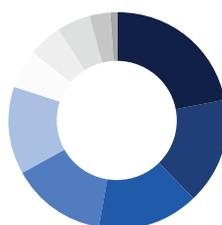


Tableau des performances cumulées	1 an	4 ans	8 ans
Indice MSCI France Select ESG 30 Decrement 5% (évolution simulée jusqu'au 27 avril 2020, et réelle ensuite)	-5,10%	-2,13%	6,79%

UNE DIVERSIFICATION SECTORIELLE DES ENTREPRISES

L'Indice affiche une diversification sectorielle : les entreprises sont réparties sur des secteurs variés.

Au 27 juin 2022, la répartition sectorielle de l'Indice est la suivante :



- Industriels : 22%
- Technologies : 16%
- Financières : 15%
- Consommation Discrétionnaire : 14%
- Consommation de Base : 13%
- Services aux collectivités : 6%
- Matériaux : 5%
- Énergies : 5%
- Télécommunications : 3%
- Immobilier : 1%

(1) Sources : Crédit Agricole CIB et Bloomberg, au 8 juin 2022.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni l'Emetteur ni le Garant de la formule n'assument de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et sont susceptibles de varier.

► L'association cœur de Forêt

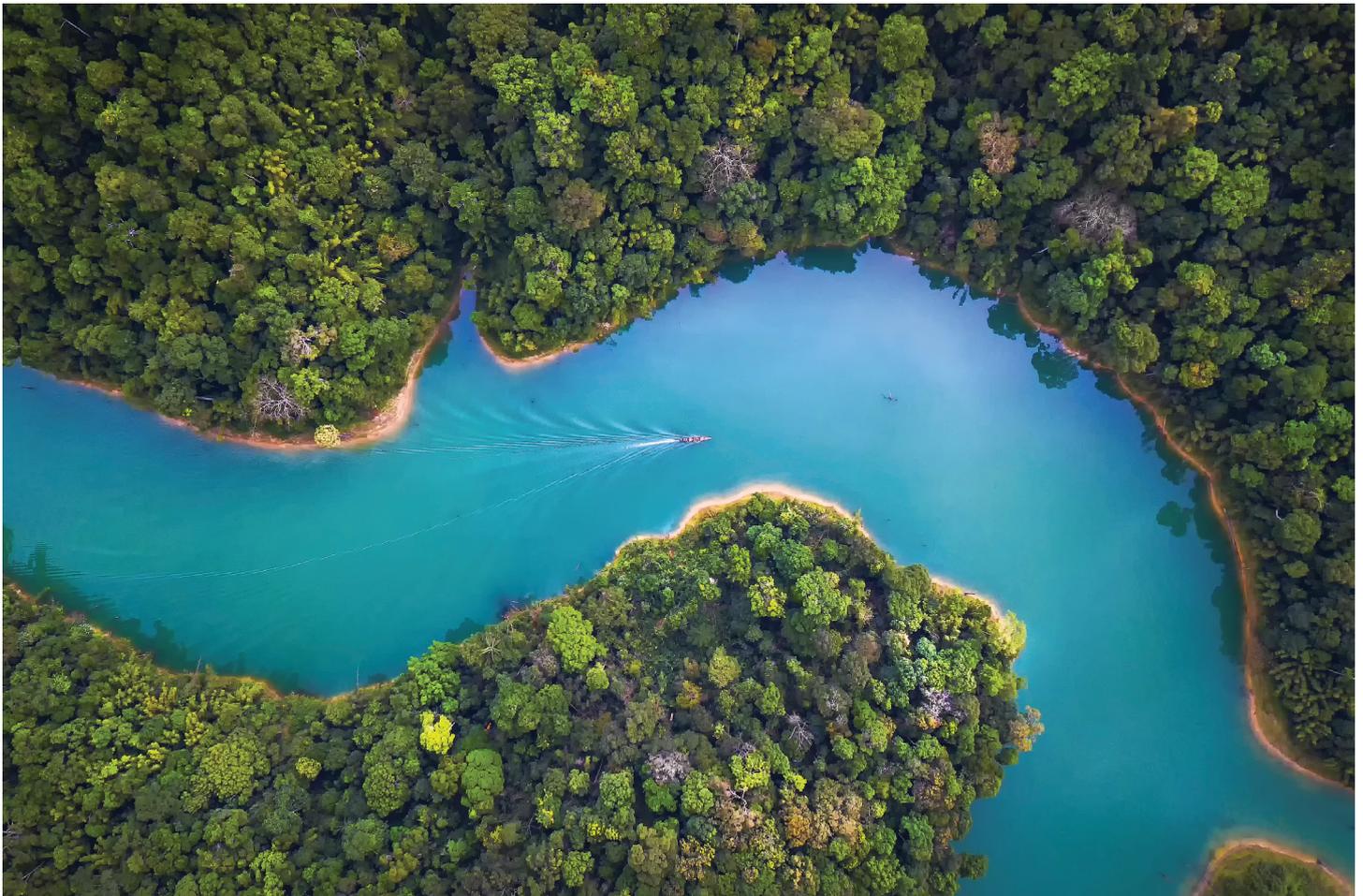
Investir dans le titre Porphyre Vert Janvier 2023 permet de soutenir l'association Cœur de Forêt qui lutte contre la déforestation due à l'agriculture de subsistance. En souscrivant à ce nouveau support, une donation de 0,20% du montant investi est effectuée par CACIB et Gan Patrimoine à cette association.

D'un constat alarmant où les ressources naturelles des forêts sont surexploitées, ne procurant qu'une économie de subsistance aux populations locales, Cœur de Forêt intervient par le développement d'un modèle économique qui protège la forêt et les Hommes. Cœur de Forêt vise une intégration globale des enjeux du développement au sein des projets et remet l'Homme et la biodiversité au cœur de l'échange et des préoccupations.

Leurs missions :

- **Reboiser**, restaurer et préserver, par une gestion forestière durable, la biodiversité des écosystèmes forestiers ;
- **Sensibiliser** les enfants et adultes à la préservation de leur patrimoine forestier et à ses usages ;
- **Accompagner** et autonomiser les producteurs dans des systèmes de production agroforestiers ;
- **Commercialiser** au profit des petits producteurs pour des échanges commerciaux équitables et transparents.

Plus d'informations sur l'association Cœur de Forêt sont disponibles sur <https://www.coeurdeforet.com/>



► Fiche technique

Instrument financier : Titre de créance vert de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. Le support présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.

CACIB : Abréviation pour Crédit Agricole CIB.

Garant de la formule : CACIB (Standard & Poor's A+, Moody's Aa3, Fitch Ratings AA-) : Notations en vigueur le 8 juin 2022. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment. Crédit Agricole S.A pourra être substitué à CACIB en qualité de Garant de la formule, sans le consentement des investisseurs.

Emetteur : CACIB Financial Solutions, de droit français.

Titre de créance vert : Un montant équivalent aux fonds levés par les titres Porphyre Vert Janvier 2023 sera alloué aux prêts du Portefeuille Vert de CACIB qui financent des projets dont l'objectif est de favoriser la lutte contre le changement climatique et ainsi d'accompagner les transitions énergétique et écologique.

Code ISIN : FR9348FS8800

Devise : EUR

Sous-jacent : Indice MSCI France Select ESG 30 Decrement 5% (code Bloomberg : MXFRSE5N Index ; code ISIN : GB00BMFH7421), calculé dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5%. Indice calculé et publié par MSCI, composé des 30 valeurs françaises cotées en bourse sélectionnées en fonction de leurs notation ESG (Environnement, Social et Gouvernance). Ces 30 valeurs sont pondérées proportionnellement à la capitalisation boursière à flottant libre.

Cotation : Bourse de Luxembourg.

Valorisation : Hebdomadaire (le vendredi).

Double valorisation : Une double valorisation du Titre de créance sera assurée, tous les quinze jours, par Société Générale Securities Services qui est une société indépendante financièrement de l'Emetteur et Garant de la formule.

Marché secondaire : Dans des conditions normales de marché, CACIB fera ses meilleurs efforts pour fournir de manière quotidienne un marché secondaire pour les Titres avec une fourchette achat/vente maximum de 1%.

Commissions de distribution : Des commissions relatives à cette transaction ont été réglées par CACIB à l'assureur. Le montant maximum des commissions de distribution est équivalent à 1% par an du montant de l'émission, sur la base de la durée maximale du support. Ces commissions sont incluses dans le prix de souscription.

Montant maximum de l'émission : 30 millions d'euros.

Valeur nominale : 1 000 euros.

Garantie du capital : Pas de garantie du capital, ni en cours de vie ni à l'échéance finale.

Période de commercialisation : Du 1^{er} septembre au 31 décembre 2022.

Prix de souscription : Il progressera de façon constante, de 995,50 euros le 1^{er} septembre 2022 à 1 000 euros le 18 janvier 2023.

Date d'émission du support : 2 septembre 2022.

Date d'observation initiale du niveau de l'Indice (en clôture) : 18 janvier 2023.

Dates d'observation annuelle du niveau de l'Indice (en clôture) : 11 janvier 2024, 10 janvier 2025, 12 janvier 2026, 11 janvier 2027, 11 janvier 2028, 11 janvier 2029, 11 janvier 2030.

Dates d'échéance anticipée : 12 février 2024, 12 février 2025, 11 février 2026, 11 février 2027, 11 février 2028, 12 février 2029, 11 février 2030.

Date d'observation finale du niveau de l'Indice (en clôture) : 10 janvier 2031.

Date d'échéance finale : 10 février 2031.

Valeur finale⁽¹⁾ du support en unités de compte à l'une des dates d'échéance anticipée : Porphyre Vert Janvier 2023 prend fin par anticipation avec une valeur finale égale à 100% de sa valeur initiale augmentée d'un gain de 6,50% brut⁽¹⁾ par année écoulée si à l'une des 7 dates d'observation annuelle, l'indice MSCI France Select ESG 30 Decrement 5% est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial.

Valeur finale⁽¹⁾ du support en unités de compte à la date d'échéance finale : Dans le cas où le support dure jusqu'à la date d'échéance finale, sa valeur finale est alors égale à :

- 152% brut⁽¹⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse⁽²⁾ de plus de 20% par rapport à son niveau initial ;
- ou 100% brut⁽¹⁾ de sa valeur initiale si l'Indice est en baisse⁽²⁾ de plus de 20% mais n'est pas en baisse⁽²⁾ de plus de 40% par rapport à son niveau initial ;
- ou 100% brut⁽¹⁾ de sa valeur initiale diminuée de la baisse⁽²⁾ finale de l'Indice (exprimée en pourcentage de son niveau initial) si, à la date d'observation finale, l'Indice est en baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial, ce qui correspond à une perte partielle ou totale en capital.

Association Coeur de forêt : Une donation de 0,20% du montant investi dans le titre Porphyre vert Janvier 2023, est effectuée par CACIB et Gan Patrimoine à cette association.



(1) Hors frais sur versements, hors frais de gestion du contrat, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et conditionnée par l'absence de faillite, de défaut de paiement de l'Emetteur et/ou du Garant de la formule ou de mise en résolution de ce dernier. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (notamment du niveau et de la volatilité de l'indice MSCI France Select ESG 30 Decrement 5%, des taux d'intérêt et du risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

(2) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial, observé à la date d'observation initiale (18 janvier 2023), et son niveau à la date d'observation finale (10 janvier 2031), exprimée en pourcentage de son niveau initial.

L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans, une pénalité de 3,50% du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance

▶ AVERTISSEMENT FINAL

Avant tout investissement dans ce support, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère promotionnel, il est destiné à être distribué dans le cadre d'un placement privé exclusivement et de ce fait n'a pas été soumis à l'Autorité des Marchés Financiers.

Une information complète sur le support, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus.

Disponibilité de la documentation du support : Les éléments ci-dessus ne constituent qu'un résumé des informations contenues dans (i) le Programme d'Emission de Titres Structurés de 25 000 000 000 d'euros de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank « CACIB » et ses filiales en date du 20 juillet 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier la « CSSF » au Luxembourg (le « Prospectus de Base » et (ii) les Conditions Définitives relatives aux Titres (qui ensemble avec le Prospectus de Base constituent la « Documentation Juridique » des Titres) disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg (<https://www.bourse.lu>). En cas de divergence entre le présent document et la Documentation Juridique, cette dernière prévaut.

À la demande de l'Émetteur, la CSSF a fourni à l'Autorité des Marchés Financiers en France « AMF » un certificat attestant que le Prospectus de Base a été rédigé conformément à la Directive 2003/71/CE, amendée par la Directive 2010/73/CE (la Directive Prospectus). Les investisseurs potentiels sont invités à se procurer et à lire attentivement la Documentation Juridique ainsi que le Document d'Information Clé relatif aux Titres avant toute souscription et à considérer la décision d'investir au regard des informations qui y sont reprises. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de Base et aux Conditions Définitives relatives aux Titres avant tout investissement dans le support. Ils sont disponibles auprès du distributeur et sur les sites internet suivants :

Prospectus de Base : (<https://www.documentation.ca-cib.com/IssuanceProgram/DownloadDocument?id=fcf65621-74e4-46ee-b409-3cc4c994fde9>) ;

Conditions Définitives : (<https://www.documentation.ca-cib.com/PublicFinalTerm/DownloadDocument?fileName=FT-FR9348FS8800.pdf>) ;

Document d'Information Clé : (<https://www.documentation.ca-cib.com/Document/Search>).

Commercialisation dans le cadre du Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation : Le produit décrit dans le Document est proposé dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation (le « Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation »), ledit produit est un actif représentatif de l'une des unités de compte du Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Le Document ne constitue pas une offre de souscription ou d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Il ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Agrément : CACIB est agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE), l'ACPR et par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en France.

Cadre d'investissement : Ce Document est destiné à être distribué dans le cadre d'un placement privé se rapportant à un contrat d'assurance vie ou de capitalisation se référant à des unités de compte (tel que visé dans le Code des assurances français).

Évènements exceptionnels affectant le (ou les) sous-jacent(s) - ajustement ou substitution – échéance anticipée automatique du support : Afin de prendre en compte les conséquences sur le support de certains événements exceptionnels pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du support, la documentation relative au support prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) l'échéance anticipée automatique du support. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le support.

Restrictions générales de vente : Ce support peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce support.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, CACIB n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Données de marchés : Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Rachat total par CACIB ou dénouement anticipé du support : Seule CACIB s'est engagée auprès de l'assureur à assurer un marché secondaire sur le titre, à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le support en cours de vie de ce dernier.

Avertissement relatif à l'indice : Les Indices MSCI sont la propriété exclusive de MSCI Inc. ("MSCI"). Les instruments financiers décrits ici ne sont en aucune façon sponsorisés, évalués, vendus ou promus par MSCI, ni par aucune des entités impliquées dans l'établissement des Indices MSCI. Aucun acheteur, vendeur ou détenteur de ces instruments financiers, ou toute autre personne ou entité, ne doivent utiliser ou se référer à un nom commercial ou à une marque MSCI dans le but de parrainer, endosser, commercialiser ou promouvoir ces instruments financiers sans avoir contacté préalablement MSCI afin d'obtenir son autorisation. En aucun cas, toute personne ou entité ne peut prétendre à aucune affiliation avec MSCI sans l'autorisation écrite préalable de MSCI.

Conflits d'intérêts : CACIB peut soit avoir un intérêt, soit détenir ou acquérir des informations sur tout instrument financier, Indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de teneur de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instruments financiers, Indice ou marché mentionné dans ce document.

Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique : Les titres décrits aux présentes qui sont désignés comme des titres avec restriction permanente ne peuvent à aucun moment, être la propriété légale ou effective d'une « U.S. Person » (au sens défini dans la Régulation S) et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas des ressortissants des États-Unis, sur le fondement de la Régulation S.

DES SERVICES PERSONNALISÉS POUR UNE GESTION RÉACTIVE DE VOTRE CONTRAT

Vous disposez d'un espace client sécurisé sur ganpatrimoine.fr permettant d'accéder **gratuitement à de nombreuses fonctionnalités** 24h/24 et 7j/7 pour :

- **Consultez en temps réel :**
 - vos relevés de situation trimestriels, vos lettres d'information.
- **Effectuez des opérations de gestion :**
 - des versements libres et programmés, des arbitrages pour modifier la répartition de votre épargne entre les supports.
- **Suivez l'actualité "En direct des marchés" :**
 - pour vous informer sur les caractéristiques générales des supports commercialisés au sein de votre contrat (valeur liquidative, performances, DIC, prospectus, etc.) :
 - simuler le calcul de leur performance sur la période de votre choix ;
 - comparer la performance entre plusieurs fonds ;
 - créer un compte afin de suivre la performance des fonds sélectionnés ;
 - créer des alertes email sur les supports qui vous intéressent ; afin d'être informé en cas de plus ou moins-value.
- **Recevoir une information régulière sur une allocation précise d'actifs :**
 - pour vous accompagner dans vos choix d'investissement dans différentes unités de compte regroupées par thèmes ou "bouquets" ;
 - pour faciliter la diversification de vos investissements.

Coordonnées de votre conseiller

Gan Patrimoine

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles
Société Anonyme d'intermédiation en assurance au capital de 2 364 120 euros –
RCS Lille 457 504 694 APE : 6622Z
Siège social : 150, rue d'Athènes - CS 30022
59777 EURALILLE
N° d'immatriculation 09 051 780
www.orias.fr
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses filiales
Tél : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)
contact@ganpatrimoine.fr
www.ganpatrimoine.fr

Groupama Gan Vie
Société anonyme au capital de
1 371 100 605 euros – RCS Paris 340 427 616 –
APE : 6511Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

Caisse Fraternelle Vie

Société française pour favoriser la prévoyance & l'épargne – Société Anonyme au capital de 460 000 euros (entièrement versé)
RCS Lille 457 504 702 - APE : 6511Z
Siège social : 150 rue d'Athènes - CS 30022
59777 Euralille
Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
4 place de Budapest
CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

Réf. 780A-012023

Crédit photo : ©Gettyimages.

Gan Patrimoine participe à la protection de l'environnement en sélectionnant des imprimeurs référencés « Imprim'Vert » ainsi que des papiers issus de forêts gérées durablement.



ganpatrimoine.fr